



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

DEC 2026 01 22 001

DÉCISION DU MAIRE **PRISE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la consultation de maîtrise d'œuvre (MOE) – Travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école des Bois

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT le programme d'agrandissement et de rénovation de l'école des Bois, établi par le bureau d'étude ABAMO ;

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à ces travaux ;

CONSIDÉRANT le devis du bureau d'études ABAMO pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) visant à accompagner la commune dans la consultation de la maîtrise d'œuvre ;

VU le devis :

Prestataire	Montant HT	Montant TTC
ABAMO	8 125.00 €	9 750.00 €

VU l'avis de la commission MAPA qui s'est réunie en date du 22 janvier 2026

DÉCIDE

DE RETENIR l'offre du bureau d'études ABAMO pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative à la consultation de la maîtrise d'œuvre, pour un montant de 8 125,00 € HT, soit 9 750,00 € TTC.

Fait à Ornex, le 22 janvier 2026

Le Maire
Olivier GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 27 janvier 2026

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité

chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision